

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 10 avril 2020

Coronavirus-COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté Allier sécurité et humanité dans l'accompagnement des défunts

459 décès pour COVID-19 sont à déplorer en milieu hospitalier en Bourgogne-Franche-Comté; 275 dans les établissements médico-sociaux. Des dispositions funéraires spécifiques s'appliquent, qui concilient au mieux sécurité sanitaire, dignité du défunt, deuil des proches.

Les hospitalisations pour formes sévères de COVID-19 dans la région (1 282) sont depuis hier légèrement inférieures aux sorties de personnes en voie de guérison (1 309). 290 patients sont pris en charge en réanimation pour des formes graves. Ces chiffres montrent une pression toujours forte sur le système de soins, et la stabilité relative observée depuis trois jours doit inciter plus que jamais à maintenir et respecter les mesures de protection générale : gestes barrière et distanciation sociale.

Concernant les décès, le bilan s'établit ce 10 avril à 459 en milieu hospitalier et 275 dans les établissements médico-sociaux de la région.

L'épidémie de coronavirus n'est pas sans conséquence sur la prise en charge des défunts, qui s'est organisée dans le respect des consignes sanitaires et des valeurs d'éthique et d'humanité animant les équipes de professionnels du soin et de l'accompagnement, lorsque ces décès surviennent en établissements de santé ou en structures médico-sociales.

Accompagnement des fins de vie

L'interdiction des visites extérieures applicable en établissements accueillant des personnes âgées dépendantes connaît en particulier une exception pour les proches, dans l'accompagnement des fins de vie.

Par ailleurs, les ministres des cultes ont le droit de se rendre au chevet des personnes malades ou en fin de vie.

En cas de COVID-19, des précautions particulières s'appliquent à la mise en bière et à la conservation des effets personnels du défunt. Ces précautions sont rappelées aux familles par les professionnels concernés.

S'agissant des opérateurs funéraires de Bourgogne-Franche-Comté, ils sont équipés de masques chirurgicaux par l'ARS.

Un circuit d'approvisionnement a été organisé à l'échelle des huit départements de la région par les délégations territoriales de l'Agence, avec le concours des préfetures.